

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

1) Correspondance.

- Monsieur Beissel remercie Monsieur Georges D'Orazio, préposé forestier, d'assister à la séance d'aujourd'hui pour présenter le plan de gestion de la forêt communale (point 3).
- Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu le 11 et le 18 décembre 2024 pour la présentation et le vote du budget pour l'exercice 2025.
- Pour l'année prochaine, les premières séances du Conseil communal ont été fixées au 29 janvier, au 26 février, au 26 mars et au 30 avril 2025.
- Concernant l'état financier de la Commune, Monsieur Beissel informe que le montant de 1.312.000 € est disponible sur les comptes.
- Dissolution du Club des jeunes Aspelt

Monsieur Beissel aborde le sujet de la dissolution du Club des jeunes, qui accuse la Commune d'une mauvaise communication. Monsieur Beissel explique qu'en août 2019, un courrier a été adressé au comité de l'association pour lui rappeler de maintenir propre le chalet mis à disposition par la Commune ainsi que l'interdiction de dormir dans le chalet. Pour les années 2020 à 2023, le Club des jeunes n'a introduit ni de demande de subvention à la Commune ni de rapport d'activités. En 2005, le comité avait créé une asbl. Or, faute de mise à jour des données, une radiation d'office des registres a été faite en 2020. Il ne faut donc pas chercher les causes de la dissolution du Club des jeunes auprès de la Commune. Monsieur Beissel est désolé pour les personnes engagées qui avaient pris l'initiative pour fonder le Club des jeunes.

Madame Kartheiser prend la parole en tant que présidente de la Commission des jeunes. Selon les statuts, le Club des jeunes a été fondé en 1999. Les fondateurs étaient très engagés et Madame Kartheiser a beaucoup de souvenirs de cette époque. Elle regrette profondément la dissolution du Club des jeunes et lance un appel à tous les jeunes motivés de la Commune en vue de relancer éventuellement le club. Les intéressés peuvent s'adresser directement à Madame Kartheiser ou à la responsable du « Jugentreff Fréiseng ».

Monsieur Beissel remercie Madame Kartheiser et espère qu'il y a des jeunes intéressés à relancer le Club des jeunes.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

3) Présentation du plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2025.

Monsieur Beissel passe la parole à Monsieur D'Orazio, préposé forestier, pour la présentation du plan de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2025.

Les dépenses totales sont estimées à 83.500 € tandis que les recettes sont chiffrées à 13.000 €, ce qui engendre un déficit de 70.500 €.

Monsieur D'Orazio expose les différents champs d'activité de la gestion de la forêt communale :

- La protection de la nature consiste en l'aménagement écologique de la forêt, l'enlèvement de déchets, l'entretien des arbres biotopes en forêt ainsi que l'entretien de la mare dans la forêt « Am Seitert » avec l'enlèvement des épicéas et la réfection de la passerelle.
- Concernant la gestion durable et la protection des forêts, les coupes dans la forêt « Am Seitert » sont majoritairement effectuées pour assurer la sécurité sur les sentiers pédestres.
- Parmi les activités liées à la protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage, Monsieur D'Orazio cite les mesures de lutte contre la processionnaire du chêne ainsi que la propagation du raton laveur à laquelle se prépare actuellement l'Administration de la nature et des forêts. La location de lots de chasse engendre des recettes.
- Les activités de sensibilisation et d'information du public constituent un autre volet important de la gestion forestière et comprennent la plantation et l'entretien de la forêt « Kannerbësch » et la mise à disposition de matériel pédagogique.
- Les autres rubriques dans le plan de gestion reprennent l'achat et l'entretien de l'outillage et du charroi ainsi que la gestion des ouvriers.

Monsieur D'Orazio montre les effets du changement climatique sur la forêt communale à l'aide de photos disponibles sur la plateforme geoportail. Les dernières années, les feuillus ont déjà pris des couleurs automnales au mois d'août et on peut constater que les chênes sont plus résistants au changement

climatique que les hêtres alors que les épicéas disparaissent complètement. Pour lutter contre l'impact du changement climatique, on essaie de planter des essences adaptées au milieu dans la forêt « Kannerbësch ».

Monsieur Gaffinet demande si l'été pluvieux de cette année a eu un effet positif sur la forêt.

Monsieur D'Orazio explique que les précipitations ont eu un effet bénéfique sur les jeunes arbres. Or, les hêtres qui ont commencé à dépérir, récupèrent difficilement. Les chênes ont moins de mal à récupérer et sont capables de former une nouvelle couronne. Pour freiner les impacts du réchauffement climatique, il faudrait que les précipitations se normalisent sur une plus longue période.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu d'augmenter la résilience des forêts face au changement climatique en remplaçant par exemple les hêtres par des chênes.

Monsieur D'Orazio répond qu'il faut favoriser les chênes, mais que leur culture n'est pas toujours possible. On espère également que les arbres s'adaptent naturellement au changement climatique, tel qu'on peut le constater p.ex. dans des forêts de hêtres en Ukraine.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur D'Orazio, avec un montant total de 83.500 € pour les dépenses et un montant total de 13.000 € pour les recettes, et de prendre en considération ces chiffres lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2025.

Vote : 11x pour

Monsieur Beissel remercie Monsieur D'Orazio pour la présentation et les explications fournies.

4) Enseignement musical – organisation définitive pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur Beissel présente brièvement l'organisation définitive de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2024/2025. Le coût total s'élève à 846.914 €. En prenant en compte la subvention étatique, la Commune doit payer environ 320.000 €.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité l'organisation définitive de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2024/2025.

Vote : 11x pour

5) Création d'un poste sous le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le Collège échevinal propose de créer, pour les besoins du Bureau de la population, un poste supplémentaire de fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif. En effet, comme la population de la Commune est toujours en croissance, la charge de travail augmente constamment. Ce poste permettrait également à un collaborateur du Bureau de la population, actuellement engagé sous le statut d'employé et ayant réussi son examen d'admissibilité pour la carrière en question, de changer de statut.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que le poste d'employé, qui deviendra vacant, ne sera pas occupé prochainement.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste sous le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, et de charger le Collège échevinal de procéder à la publication de la vacance de ce poste.

Vote : 11x pour

6) Approbation du contrat « EduCare ».

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat « EduCare » signé en date du 15 octobre 2024 par le Collège échevinal et l'entreprise EDUCDESIGN relatif à la consultance et l'accompagnement dans le cadre de l'innovation pédagogique dans l'école fondamentale pour l'année 2025, de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget de l'exercice 2025 et de l'imputer sur l'article budgétaire 3/910/612200/99002 relatif à l'entretien et aux réparations du matériel informatique.

Vote : 11x pour

7) Approbation d'un contrat de bail.

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal le contrat de bail concernant la location au prix mensuel de 300 € d'un hall agricole adjacent au mur d'enceinte du Château d'Aspelt en tant que dépôt communal.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu d'acheter le hall agricole.

Monsieur Beissel répond que le contrat de bail a été conclu en vue d'acquérir ultérieurement le hall agricole et éventuellement une partie du terrain adjacent afin de pouvoir agrandir le parking.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail signé entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur Alex Schmit concernant un hall agricole dans la rue « Krokelschaff-Strooss » à Aspelt, sur la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 376, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/627/611120/99001 relatif au loyer pour un hall agricole.

Vote : 11x pour

8) Approbation d'un compromis de vente.

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal le compromis de vente relatif à un terrain d'une contenance de 4 ha longeant le chemin « Hoënerwee » à Hellange pour le prix de 800.000 €. L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique. En effet, le terrain se prête parfaitement à la construction d'un nouveau château d'eau et à la réalisation de l'élargissement du « Hoënerwee ». En cas de besoin, l'atelier communal pourra être agrandi et le terrain offre assez d'espace pour des mesures de compensation et/ou la réalisation d'un projet de jardins collectifs.

Monsieur Gaffinet confirme qu'il s'agit d'une acquisition utile et salue l'idée des jardins collectifs.

À la demande de Monsieur Meyer, Monsieur Beissel explique qu'il n'est pas possible de réaliser un lotissement sur ce terrain, étant donné qu'il s'agit d'une zone marécageuse contenant un ruisseau et plusieurs biotopes.

À la demande de Monsieur Courtois concernant le morcellement respectivement le reclassement du terrain en vue de la construction du château d'eau, Monsieur Beissel précise que le château d'eau sera érigé à une distance d'environ 20 mètres du chemin, à proximité de la conduite d'eau.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis de vente relatif au pré inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 100/3138, au lieu-dit « Auf der Wolfskaul », d'une contenance de 4 ha, 01a et 08 ca, pour le prix de 800.000 €, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/120/221100/13001 relatif à l'acquisition de terrains.

Vote : 11x pour

9) Approbation d'un règlement de la circulation.

Monsieur Beissel présente brièvement le règlement temporaire de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange dans le cadre de la pose d'un axe pour eaux pluviales devant les maisons n°42 à n°66. Il informe le Conseil communal que le chantier avance bien et sera terminé en printemps.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que l'entreprise fait de son mieux pour garantir l'accès permanent aux garages privés.

Le Conseil communal confirme à l'unanimité le règlement temporaire de la circulation N° 24/120 sur la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange, pris par le Collège échevinal dans sa séance du 4 novembre 2024, pour la pose d'un axe pour eaux pluviales devant les maisons n°42 à n°66, à partir du 5 novembre 2024 jusqu'à la fin des travaux.

Vote : 11x pour

10) Création d'un nouvel article budgétaire.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a versé la première tranche de la subvention étatique de 5,6 millions d'euros accordée pour le projet de construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle maison relais à Frisange.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de créer le nouvel article budgétaire « 1/910/161000/22014 – Subvention de l'État pour la construction d'une nouvelle école et Maison Relais » et de le doter de 2.886.750 € correspondant à la première tranche de la subvention.

Vote: 11x pour

11) Approbation de décomptes.

- Équipement pour l'atelier communal.

Devis approuvés : 90.000 € TTC

Dépense effective : 82.657 € TTC

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à l'équipement pour l'atelier communal.

Vote : 11x pour

- Remplacement de l'éclairage public dans les rues « Um Hau » et « Haffstrooss » à Frisange.

Devis approuvés : 100.000 €
Dépense effective : 98.871,45 €

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif au remplacement de l'éclairage public dans les rues « Um Hau » et « Haffstrooss » à Frisange.

Vote : 11x pour

- Panneaux historiques.

Devis approuvés : 10.000 €
Dépense effective : 9.995,31 €

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif aux panneaux historiques.

Vote : 11x pour

- Acquisition d'une camionnette pour le service des eaux.

Devis approuvés : 130.000 €
Dépense effective : 129.732,61 €

À la demande de Monsieur Meyer, Monsieur Beissel précise qu'il s'agit d'une camionnette à double essieu avec un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes et complètement équipée pour les besoins du service des eaux, d'où le prix élevé.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à l'acquisition d'une camionnette pour le service des eaux.

Vote : 11x pour

- Participation communale concernant la mise en place d'un réseau de fibre optique à Frisange.

Devis approuvés : 160.000 €
Dépense effective : 99.933,53 €

À la demande de Monsieur Meyer, Monsieur Beissel explique que la Commune a saisi l'occasion pour refaire les trottoirs parallèlement aux travaux de mise en place du réseau de fibre optique à Frisange et à Aspelt.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à la participation communale concernant la mise en place d'un réseau de fibre optique à Frisange.

Vote : 11x pour

- Participation communale concernant la mise en place d'un réseau de fibre optique à Aspelt.

Devis approuvés : 34.000 €

Dépense effective : 32.646,68 €

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à la participation communale concernant la mise en place d'un réseau de fibre optique à Aspelt.

Vote : 11x pour

12) Classement d'un immeuble sis à Frisange comme patrimoine culturel national - avis.

Monsieur Beissel présente l'avis négatif préparé par le Collège échevinal par rapport à la proposition du Ministère de la Culture de classer comme patrimoine culturel national une ancienne ferme sise à Frisange, 10 et 10A, Schumanswee. En effet, d'autres immeubles sur le territoire de la Commune de Frisange sont dignes d'être protégés et le Collège échevinal préfère une analyse globale dans le cadre de protection du patrimoine. Une entrevue aura lieu avec l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) à ce sujet. Monsieur Beissel souligne que la collaboration avec l'INPA s'est très bien passée pour la rénovation du Château d'Aspelt. Or, le Collège échevinal n'apprécie pas la manière de procéder de l'INPA à l'égard de propriétaires privés lorsqu'il s'agit du classement d'immeubles comme patrimoine culturel national.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de se prononcer en défaveur du classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis à Frisange, Schumanswee n° 10 à 10A, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous le numéro 99/4038, et de transmettre le présent avis au Ministère de la Culture.

Vote : 11x pour

13) Droits de préemption.

/

14) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Bingen demande pourquoi l'évènement « Rentnerfeier » n'a pas eu lieu dans la salle « T'scheier ».

Monsieur Beissel répond qu'au moment de l'organisation de l'évènement, on n'était pas sûr si tout fonctionnait dans les locaux « T'scheier » et que l'électricité était à vérifier. La réception de nouvel an aura lieu dans les locaux « T'scheier » en date du 10 janvier 2025.

Concernant la question de Monsieur Gaffinet par rapport aux « Food Trucks », Monsieur Beissel informe que la Commission de l'égalité des chances avait contacté les « Food Trucks » lorsque le règlement communal afférent avait été pris. Or il semble que les « Food Trucks » préfèrent se rendre à des endroits plus fréquentés durant la pause de midi. La Commune a tout mis en place pour pouvoir les accueillir.

Monsieur Meyer demande si le projet d'apaisement de la circulation dans la rue « Crauthemerstrooss » à Hellange a avancé. Comme un enfant s'y est récemment fait renverser par une voiture, Monsieur Meyer demande également l'installation d'une clôture pour sécuriser l'aire de jeux.

Monsieur Beissel répond qu'il est prévu d'aménager une zone 30 dans la rue « Crauthemerstrooss » à Hellange. Le bureau d'études a élaboré une proposition de projet et introduit une demande de principe. En même temps, il est prévu de limiter la vitesse à 30 km/h devant l'école à Frisange.

Monsieur Meyer remercie le Collège échevinal pour ces projets.